

Délibération n°10

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
4 avril 2018

Objet :
Décision modificative n°01

L'AN deux mille dix-huit, le 27 mars, le conseil communautaire, convoqué le 21 mars 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 20 heures 00 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Philippe SCHAAL, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir à* Mme Marie CACERES
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à* Mme Pierrette CHIESA
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir à* M Gilbert MENARD
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir à* Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir à* M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Claude BOILON
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

M Pierre CERLES

Rapport n°10 – Décision modificative n°01

Les modifications budgétaires présentées concernent :

- l'ajustement des crédits suite au vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- le versement de la subvention 2017 à l'association Les Brayauds (7 000 €) et au syndicat UNSA (262 €)
- la régularisation des montants de la dette nouvelle auprès de l'EPF Smaf (Budget principal et zone d'activités de Champploup à Volvic)
- la régularisation d'une facture SIEG sur la zone de la croix des Roberts (Chatel Guyon) de 2017

Budget principal

Dépenses		FONCTIONNEMENT		Recettes	
Cpte 65548 – contributions autres organismes – chp 65 – fct 812	- 140 000,00	Cpte 7331 – taxe d'enlèvement des OM – chp 73 – fct 812			- 140 000,00
Cpte 6574 – subvention de fonct aux associations – chp 65 – fct 020	+ 262,00	Cpte 773 – mandat annulé sur exercice ant – chp 77 – fct 020			+ 262,00
Cpte 6574 – subvention de fonct aux associations – chp 65 – fct 030	+ 7 000,00				
Cpte 022 – dépenses imprévues	- 7 000,00				
TOTAL	- 139 738,00			TOTAL	- 139 738,00

Dépenses		INVESTISSEMENT		Recettes	
Cpte 27638 – créances auprès autre éta publics – op. 0001 – fct 01 – chp 041	+ 192 500,00	Cpte 16876 – dettes auprès autres ets publics – op. 0001 – fct 01 – chp 041			+ 192 500,00
Cpte 27638 – créances auprès autre ets pub – op. 0001 – fct 01 – chp 27	+ 7 500,00				
Cpte 020 – dépenses imprévues	- 7 500,00				
TOTAL	192 500,00			TOTAL	192 500,00

Budget Zone de la croix des Roberts

Dépenses		INVESTISSEMENT		Recettes	
Cpte 3355 – Encours de travaux – op. 0001 – chp 040	+ 7 500,00	Cpte 16875 – autres emprunts auprès GFP de ratt – op. 0001 – chp 16			+ 7 500,00
TOTAL	7 500,00			TOTAL	7 500,00

Dépenses		FONCTIONNEMENT		Recettes	
Cpte 605 – achats de matériel, équipements et travaux – chp 011	+ 44 800,00	Cpte 773 – mandats annulés sur exercice antérieur – chp 77			+ 37 300,00
		Cpte 7133 – variation des en-cours de production – chp 042			+ 7 500,00
TOTAL	44 800,00			TOTAL	44 800,00

Budget Zone d'activités de Champploup

Dépenses		INVESTISSEMENT		Recettes	
Cpte 27638 – créances auprès autre éta publics – op. 0001 – fct 01 – chp 041	+ 9 000,00	Cpte 16876 – dettes auprès autres ets publics – op. 0001 – fct 01 – chp 041			+ 9 000,00
TOTAL	9 000,00			TOTAL	9 000,00

Budget aide à domicile

Il est rappelé au conseil communautaire que le budget primitif du service Aide à Domicile est voté au plus tard le 31 octobre de l'année N pour l'exercice N+1. Il est rappelé aussi que les résultats antérieurs se calculent différemment en section d'exploitation et en section d'investissement :

- En section d'exploitation l'affectation du résultat se fait en N+2
- En section d'investissement les résultats antérieurs cumulés se font en N+1.

Ainsi, pour la section d'investissement du budget exécutoire 2018, il convient d'inscrire le résultat antérieur cumulé intégrant l'exercice 2017. En effet, lors du vote du budget primitif, seul le résultat de l'exercice 2016 a été pris en compte puisque l'exercice 2017 n'était pas achevé.

Ayant pris connaissance des nouveaux résultats antérieurs cumulés, il convient de procéder aux modifications comptables suivantes sur le budget exécutoire 2018 :

Dépenses		Recettes	
Cpte 2184 – mobilier – chp 21	+ 4 000,00	Cpte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement	+ 8 007,48
Cpte 2183 – matériel informatique – chp 21	+ 4 007,48		
TOTAL	8 007,48	TOTAL	8 007,48

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2018**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20180327-
DELIB2018032710-DE
Date de télétransmission : 04/04/2018
Date de réception préfecture : 04/04/2018